

Département  
du HAUT-RHIN

Arrondissement  
de MULHOUSE

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus :  
33

Conseillers en fonction :  
33

Conseillers présents :  
21

Conseillers absents :  
12

## Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 13 avril 2023  
dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Rixheim  
(le treize avril de l'an deux mille vingt-trois)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

**Présents (21) :** Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Philippe WOLFF, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Valérie MEYER, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Adriano MARCUZ, Sophie ACKER, Patrick BOUTHERIN, Michèle DURINGER, Raphaël SPADARO, Isabelle TINCHANT-MERLI, Miné SEYHAN, Nathalie KATZ-BETENCOURT, Olivier BECHT, Bilge BAYRAM, Sébastien BURGUY et Alexandre DURRWELL

### **Excusés (12) :**

Mme Catherine MATHIEU-BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)  
M. Jean KIMMICH (procuration à M. MARCUZ)  
Mme Barbara HERBAUT (procuration à M. BECHT)  
M. André GIRONA (procuration à Mme ADAM)  
M. Alain DREYFUS  
M. Eddie WAESELYNCK (procuration à M. SPADARO)  
M. Bruno TRANCHANT (procuration à M. PISZEWSKI)  
Mme Guileine LEVY (procuration à Mme MEYER)  
Mme Véronique FLESCHE (procuration à M. NYREK)  
Mme Bérengère MICODI  
M. Lucas SCHERRER  
Mme Marie-Pierre BOUGENOT (procuration à Mme THOMAS)

-o-O-o-

### **Point 18 de l'ordre du jour**

#### **Horaires des écoles maternelles et élémentaires de Rixheim**

À la suite de l'ouverture du gouvernement de la possibilité d'un retour à la semaine de quatre jours dans les écoles par décret 2017-1108 du 27 juin 2017, le Conseil Municipal a décidé par délibération du 10 juillet 2017 puis du 16 septembre 2020 d'émettre un avis favorable aux horaires joints à la présente note de synthèse.

Attendu que les communes pour lesquelles les horaires ont été validés pour la rentrée 2020 doivent à nouveau délibérer sur l'organisation du temps scolaire même si la commune souhaite une reconduction à l'identique.

Vu l'Article D521-12 du code de l'éducation,

Vu l'accord favorable des Conseils d'écoles au maintien de ces mêmes horaires.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'émettre un avis favorable pour un maintien des horaires actuels selon les horaires ci-joints.

=====

Délibéré comme dessus

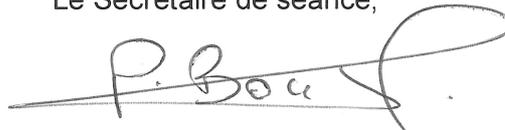
Pour extrait conforme  
RIXHEIM, le 17 avril 2023

Le Maire,



Rachel BAECHEL

Le Secrétaire de séance,



Patrick BOUTHERIN

**Voies et délais de recours**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **18 AVR. 2023**

<b>ÉCOLES</b>	<b>MATIN</b>	<b>APRÈS-MIDI</b>
Groupe scolaire du Centre	8 h 00 à 11 h 30	13 h 30 à 16 h 00
Groupe scolaire des Romains	8 h 00 à 11 h 30	13 h 45 à 16 h 15

Maternelle Ile-Napoléon	8 h 00 à 11 h 30	13 h 30 à 16 h 00
Maternelle Entremont	8 h 00 à 11 h 30	13 h 45 à 16 h 15

Élémentaire Ile-Napoléon	8 h 15 à 11 h 45	13 h 45 à 16 h 15
Élémentaire Entremont	8 h 15 à 11 h 45	13 h 30 à 16 h 00